

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

Séance du 15 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai 2023 à 8h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Phare à Sauzon, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Katia LE PORT, Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Laurent CLEMENT, Marianne LE POETVIN, Claude LEBORGNE, Stéphane MAUGER
- Collège des personnalités qualifiées : Dorothée GUEGAN, Pierrick PAINVIN

MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Hélène JUGEAU donne pouvoir à Dorothée GUEGAN, Soizic LUCAS donne pouvoir à Katia LE PORT
- Collège des professionnels : François DESARD donne pouvoir à Marianne LE POETVIN, Nicole LENOBLE donne pouvoir à Claude LE BORGNE
- Collège des personnalités qualifiées :

MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées :

Également présents : J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
G. PAILLET – Adjointe de direction de l'Office de tourisme

Nombre de conseillers
> en exercice : 21
> présents : 16
> votants : 20
Date de convocation :
le 5 mai 2023

Délibération n° 2023-05-15-004

Partenariat : Convention de partenariat de service avec l'Office de Tourisme Baie de Quiberon le Grand Souffle

Les membres du comité de direction ont reçu par mail en date du 11 mai 2023 le projet de convention de partenariat de service avec l'Office de Tourisme Baie de Quiberon le Grand Souffle.

Le principe de mise en place d'un « point touristique mutualisé de la gare maritime de Quiberon » co-porté avec l'Office de Tourisme Baie de Quiberon le Grand Souffle a été approuvé lors des COMités de DIRection des 27 février et 13 mars dernier (CF : comptes rendus).

La gare maritime de Quiberon est reconnue comme un lieu stratégique dans le schéma d'accueil touristique de la destination Belle-ile-en-Mer et pour l'information des usagers du service public de transport Belle-Ile Bus. Jusqu'à présent, un accueil touristique physique était assuré dans l'ancienne gare maritime tantôt par l'Office de Tourisme de Belle-Ile, tantôt par le délégataire du Belle-Ile Bus.

En 2023, différents éléments démontrent de l'opportunité pour les destinations Belle-Ile-en-Mer et Baie de Quiberon Le Grand Souffle de maintenir ce point d'accueil et d'information dans une logique associant les deux territoires.

Aussi les Offices de Tourisme de la Baie de Quiberon le Grand Souffle et de Belle-Ile-en-Mer conviennent de la nécessité d'assurer un accueil et une information touristique en gare maritime de Quiberon et décident d'en partager la charge de gestion.

Aussi, il est proposé au COMité de DIRection qu'une convention de partenariat entérine :

- L'Office de Tourisme Baie de Quiberon le Grand Souffle assure la gestion et le portage opérationnel de la gestion du point touristique mutualisé en gare maritime pour le compte et en lien avec l'Office de Tourisme de Belle-Ile. Considérant d'une part que l'implantation de la gare maritime de Quiberon se trouve sur le territoire de compétence de l'Office de Tourisme Baie de Quiberon le Grand Souffle et d'autre part que le bureau d'information touristique de Quiberon est à proximité géographique,
- Les modalités d'organisation du partenariat permettent de définir la gouvernance associée à la gestion du point touristique mutualisé en gare maritime de Quiberon, de cadrer les modalités de définition de la consistance saisonnière du service, d'établir les règles de participations financières de chacune des parties.
- Les modalités financières associées au point mutualisé touristique en gare maritime de Quiberon.

Après avoir pris connaissance de ladite convention et des principes de fonctionnement et financiers qui en découlent, les membres du Comité de Direction sont sollicités pour se prononcer sur l'adoption de la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme Baie de Quiberon le Grand Souffle et l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer.

Décision du Comité de Direction :

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le directeur à signer la Convention de partenariat de service Office de Tourisme Baie de Quiberon le Grand Souffle - Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer pour la gestion de l'accueil et de l'information touristique en gare maritime de Quiberon.

Fait à Le Palais, le 15 mai 2023

Pierre-Paul AUBERTIN
Président de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer

